



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-066-2021-05

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Secrétariat général IDF

IDF-2021-05-26-00003 - Arrêtés fonctionnement réunion conjointe CHSCT

(2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-05-26-00003

Arrêtés fonctionnement réunion conjointe
CHSCT

Arrêté relatif aux modalités de réunion conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créés antérieurement dans l'unité départementale de Paris de la DIRECCTE, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris, de l'Unité Régionale de la DIRECCTE IDF et le la Direction régionale de la cohésion sociale IDF dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat

Le préfet de région de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 41;

Vu le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, notamment son article 2-II ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté n°2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-31-00001 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2021 relatif aux modalités de réunion conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créés antérieurement pour l'UR de la DIRECCTE Ile De France et pour la DRCS Ile De France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2021 relatif aux modalités de réunion conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créés antérieurement dans l'unité départementale de Paris de la DIRECCTE et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 25 mai 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Les comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la DRIEETS d'Île-de-France respectivement pour les questions relatives à son Unité Régionale et les questions relatives à son Unité Départementale de Paris sont réunis conjointement sur les questions relatives au déménagement du site de la DRIEETS d'Aubervilliers.

Article 2 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France

A Aubervilliers, le 26 mai 2021